

**FICHE DE POSTE
AGENT DE MAITRISE – CONTREMAITRE
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES JOUR**

Affectation :

Pôle : POLE OPERATIONNEL

Direction : DIRECTION OPERATIONNELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Département : COLLECTES

Unité : COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Lieu de travail :

Affecté sur l'un des sites d'exploitation communautaires de la DOE

Déplacements quotidiens sur l'ensemble de la CUB et plus particulièrement sur le lieu de travail de ses équipes.

Mission générale :

Sous la responsabilité d'un chef d'exploitation, il organise l'affectation quotidienne des agents et des matériels. Il encadre les équipes de collecte des déchets ménagers et veille au bon déroulement des tournées de collecte par un suivi quotidien sur le terrain en s'assurant du respect des règles du service, santé et sécurité et en veillant à la qualité du service public. L'encadrement des équipes de terrain constitue un moyen essentiel et une première étape dans la mise en œuvre progressive de la recommandation R437.

Activités du poste :

1. Il organise quotidiennement l'affectation et le travail des agents de collecte et des agents de conduite des secteurs qui lui sont attribués :

- Par roulement, il assure quotidiennement l'appel des agents qui seront pré-affectés sur les feuilles de journées. Il établit la situation journalière et la ventilation des effectifs,
- Il affecte définitivement le matériel après avoir pris connaissance de la pré-affectation réalisée par le gestionnaire matériel et site,
- Il assure la coopération inter zones (matériel et personnel) pour garantir l'exécution du service public et il règle les problèmes de transfert entre les différents sites et centres
- Il récupère et vérifie quotidiennement les feuilles de journées au retour des équipes de la zone et il traite ou transmet les remontées d'informations

2. Il vérifie et suit la bonne réalisation des tournées de collecte sur le terrain (60 à 70% de son activité) :

- Il contrôle le travail effectué sur le terrain par les équipes dont il a la responsabilité conformément au plan de tournée. Il veille au respect des instructions de travail et à la mise à disposition des moyens nécessaires à leur application (règlement interne de la collecte, , relevé d'informations, distribution des sacs, contrôle des permis),
- Il assure une traçabilité des contrôles effectués et des mesures correctives prises, en tenant à jour une fiche d'activité journalière.
- Il contrôle la bonne application : des consignes de travail et des règles d'hygiène et de sécurité telles qu'établies par le service pour la mise en oeuvre (port des équipements de protection individuelle, trousse à pharmacie,...) et des règles de Sécurité Routière,
- Il organise le règlement des problèmes d'exploitation terrain rencontrés par les équipes tel que rue en travaux, stationnement gênant, problème de bac, dépôt sauvage...,
- Il signale quotidiennement aux chefs de zone toutes les modifications de modalités de circulation ayant un impact temporaire ou définitif sur l'organisation des tournées et propose des solutions. Il veille à redistribuer et à faire signer les plans actualisés aux équipes titulaires et remplaçantes
- Il effectue des enquêtes terrain au regard des différentes problématiques soumises par les agents ou les usagers, en assure la traçabilité et recherche les solutions à mettre en place,
- En cas d'accident corporel sur une tournée, il assiste le ou les agents concernés et remplit la fiche d'analyse d'accident du travail. Il veille à ce que les règles figurant dans le manuel des consignes de travail soient appliquées. Il participe à la reconstitution d'accidents graves ou spécifiques.
- Il contrôle les constats amiables avant l'envoi à la DMG
- Il participe à la recherche de solutions à mettre en place pour éviter que les accidents ne se reproduisent,
- Il vérifie la conformité des voies privées aux contraintes du service pour faire établir les autorisations de circuler.
- Il surveille la présentation des déchets faite par les usagers et règle les anomalies qu'il constate ou constatées par les équipes
- Il organise et contrôle les collectes spécifiques et événementielles

3. Activités liées à l'organisation du service

- Il participe à des réunions pour adapter l'organisation des collectes en fonctions de travaux ou d'événements ponctuels,
- Il participe à la mise en oeuvre de la continuité du service public en participant à l'entraide sur les différentes tâches de la collecte (gestion administrative, permanence et jours fériés...).
- Il participe à l'évaluation des agents stagiaires, titulaires et saisonniers
- En remplacement du chef d'exploitation, il participe éventuellement aux entretiens de recrutement du personnel de collecte.

Autonomie et responsabilité

- Il rend compte quotidiennement à son chef d'exploitation.
- Il est l'interlocuteur de proximité privilégié des agents de collecte et assure le relais auprès de l'encadrement de la DOE. Il assure notamment la distribution des différents courriers lors de l'appel.
- Il est en relation avec les riverains (usagers, associations, syndic de particuliers, téléphone, courriers, courriels), les mairies, les bailleurs, les collectifs (contrôle des locaux pour la mise en place des bacs verts par exemple),

PROFIL REQUIS

Filière TECHNIQUE

Catégorie : C

Cadre d'emplois : Agent de maîtrise - filière contremaître

Compétences :

- aptitude à l'encadrement et à la gestion des hommes
- qualités relationnelles
- aptitude à travailler en fonction des objectifs fixés par l'encadrement
- aptitude à rendre compte
- capacités d'organisation et esprit d'initiative
- connaissances de base des outils informatiques (tableur, messagerie,...)

Aptitudes physiques et / ou contre indications médicales :

Absence de pathologie ou d'incapacité physique contre-indiquant :

- la conduite de véhicules légers (permis B),
- le travail en extérieur,
- le travail en horaires décalés

Informations diverses :

- Horaires : horaires variables avec pause de 20 minutes intégrée au temps de travail (sauf lors du remplacement du chef d'exploitation)
- 1 repos fixe (dimanche) et 1 repos tournant par semaine avec une présence 1 fois sur 2 le samedi
- Il remplace ses collègues de la zone absents
- Il peut être amené à remplacer le chef d'exploitation durant ses congés ou absences
- En cas de nécessité de service, il pourra être amené à intervenir dans une zone différente de celle où il est affecté.